



## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

### Projet de loi sur l'élargissement de l'aide médicale à mourir : l'AREQ demande à participer aux travaux pour y porter la voix des personnes âgées

Québec, le 25 mai 2022 – L'[Association des retraitées et des retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec \(AREQ-CSQ\)](#) accueille positivement le dépôt d'un projet de loi sur l'élargissement de l'aide médicale à mourir. L'AREQ regrette que ce dossier ait pris autant de temps à aboutir, ne laissant qu'un peu moins de trois semaines pour l'étudier et l'adopter. Néanmoins, l'AREQ est prête à participer activement aux travaux entourant ce projet de loi, en parlant au nom de plus de 60 000 membres à travers le Québec, après une vaste consultation et un travail rigoureux dans le dossier.

« L'AREQ est active dans le dossier de l'aide médicale à mourir depuis le début. Nous sommes soucieux de travailler avec les consensus exprimés lors de nos consultations auprès de nos membres. En ce sens, nous jugeons important de porter la voix des aînés dans tous les débats entourant l'aide médicale à mourir », souligne Lise Lapointe, présidente de l'AREQ.

#### Autodétermination et dignité

Dans son [mémoire](#) déposé à la Commission spéciale sur l'évolution de la Loi concernant les soins de fin de vie, l'AREQ conclut qu'il faut permettre de demander à l'avance l'administration de l'aide médicale à mourir à un moment déterminé, répondant ainsi aux attentes d'une vaste majorité de personnes âgées qui aspirent à une fin de vie dans la dignité.

« Le Québec est prêt à franchir une nouvelle étape. L'autodétermination qui a caractérisé les personnes qui sont aujourd'hui âgées demeure un principe qui leur est cher. Il leur est essentiel de savoir que les décisions qu'elles prendront pour leur fin de vie seront respectées », ajoute Mme Lapointe.

#### À propos de l'AREQ

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et des retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte 60 000 membres dans l'ensemble des régions du Québec. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

-30-

Source : Samuel Labrecque, conseiller en communications  
Cell. : 418 802-1357 / Courriel : [labrecque.samuel@areq.lacsq.org](mailto:labrecque.samuel@areq.lacsq.org)